



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS

Siège : CS 100063 – 49602 BEAUPREAU EN MAUGES CEDEX

Compte-rendu du Comité Syndical du 15 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de mars à 20 H 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle du conseil de Beaupréau, à Beaupréau en Mauges, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 mars 2017 par Monsieur Christophe DOUGÉ, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Agglomération du Choletais :

ADC (titulaires) MARSULT Maurice, CLOCHARD Luc
..... GALY Marie-Christine, TIGNON Jean-Robert
..... DELAUNAY Patrice

Mauges Communauté :

MC titulaires SOULARD Françoise, CHEIGNON Alain
..... BRUNEAU Michel, Eric PASQUIER,
..... GACHET Jean-Robert, GALLARD Christophe,
..... BLAIN Pierre-Yves, JOLIVET Christophe,
..... DOUGÉ Christophe, PERAU Joël,

MC suppléants AUVRAY Dominique, CESBRON Suzanne,
..... Jacques BIGEARD,

Délégués absents excusés :

ADC : Cholet,
Mauges Communauté : Chemillé en Anjou, Sèvremoine

Nombre de délégués titulaires en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 18

Monsieur Joël PERAU, délégué de Mauges Communauté est nommé secrétaire de séance.

1 Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 février 2017

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 8 février 2017 n'appelle ni remarque, ni observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Décision du bureau du 9 mars 2017

Décision n° 2017/02

Une consultation a été lancée auprès de 9 bureaux d'études pour la reprise de l'étude sur le plan d'eau de Grand Fosse sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée. L'analyse effectuée par le bureau s'est portée sur les 3 devis reçus. Le bureau a décidé après discussion, et à l'unanimité de ses membres d'approuver la proposition du bureau d'étude SICAA (85) pour les conditions suivantes :

- Tranche ferme pour un montant de 14 214 € TTC
- Tranche conditionnelle pour un montant de 8 100 € TTC

Une cotraitance a été déclarée avec l'entreprise Hydroconcept pour la tranche ferme.

Décision n° 2017/03

La consultation a été lancée auprès de 9 bureaux d'études pour la reprise de l'étude sur le plan d'eau de Pinteau sur la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges. L'analyse effectuée par le bureau s'est portée sur les 3 devis reçus. Le bureau a décidé après discussion, et à l'unanimité de ses membres d'approuver la proposition du bureau d'étude SICAA (85) pour les conditions suivantes :

- Tranche ferme pour un montant de 11 544€ TTC
- Tranche conditionnelle pour un montant de 12 390€ TTC

Une cotraitance a été déclarée avec l'entreprise Hydroconcept pour la tranche ferme.

3 Compte-rendu des commissions

Commission Communication :

Plaquette n°9 « Au fil de l'eau » :

Le retard pris sur la plaquette profitera donc aux enquêtes publiques du SAGE et du programme CTMA. La distribution devrait intervenir courant mai.

La rédaction des textes est en cours.

Panneaux routiers commune de Mauges-sur-Loire :

Ils seront posés sur les voies communales (BV Thau et St Denis), 23 ponts sont concernés.

Quelques panneaux dégradés seront remplacés.

Le devis de l'entreprise Signaux Girod s'élève à 7 727 € TTC. Il inclut des panneaux de chantiers également.

Sortie Layon Aubance le 18 mars 2017 :

Une sortie terrain est prévue sur le bassin versant voisin. Le programme est le suivant :

9h30 : visite sur Javoineau en Bellevigne-en-Layon - Thouarcé (aménagement de la route communale par la pose de dalots, remplacement de buses par un pont cadre et glissières de sécurité).

10h15 : visite sur Layon en Bellevigne-en-Layon - Mâchelles (suppression de deux clapets et réaménagement du déversoir du moulin)

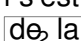
11h00 : visite sur Lys en Lys-Haut-Layon - Vihiers (suppression du déversoir et création d'un bras de contournement avant la création d'un plan d'eau)

Un covoiturage sera organisé sur les communes suivantes : St-Pierre-Montlimart, Beaupréau et Trémentines.

Visite terrain zone humide du Marillais le 15 juin 2017 :

Des travaux ont été réalisés sur la zone humide du Marillais en 2016. La visite avait été annulée avec les crues de juin. Elle est reprogrammée le jeudi 15 juin prochain à 18 heures avant le comité syndical.

Formation agents communaux Montrevault sur Èvre : gestion des bords de cours d'eau et plans d'eau

Le CPIE Loire Anjou, en partenariat avec le SMiB, a organisé une journée de formation auprès des agents et élus de de Montrevault-sur-Èvre en charge de la gestion des espaces verts. La formation s'est déroulée sur une journée avec une présentation en salle puis des visites sur différents sites 

commune concernée. L'objectif était de sensibiliser aux bonnes pratiques en bordure des cours d'eau et plans d'eau afin de favoriser la biodiversité et de limiter les phénomènes d'érosion.

Opération « Èvre sans déchet » :

Une discussion est en cours avec le CKB afin d'organiser cette opération au mois de mai 2017.

Commission travaux :

Entretien des ouvrages :

Plusieurs ouvrages ont été entretenus cet hiver. Le remplacement de la tuyauterie de l'ouvrage à Notre Dame du Marillais et de celle de l'ouvrage de Jousselin à St Pierre Montlimart a été réalisé.

La vanne de la Chaussée de Bohardy à Montrevault a également été changée.

Délibération n°20178 Convention avec le Département de Maine et Loire pour le projet de restauration de la continuité écologique sous un ouvrage - pont de la Trézénne :

Le Département du Maine et Loire est propriétaire d'ouvrages sur les cours d'eaux classés en liste II. Il doit se mettre en conformité au regard de la continuité écologique. Le Département du Maine et Loire a sollicité le SMiB pour un partenariat.

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'une première réalisation sur un chantier expérimental permettra d'appréhender la technicité que demandent les travaux sur un ouvrage d'art. Situés sur les communes déléguées de St Rémy en Mauges et la Boissière sur Èvre au lieu-dit le Temple, le pont est situé sur le ruisseau de la Trézénne.

Les travaux envisagés sont la recharge granulométrique du lit du cours d'eau et la pose de déflecteurs. Ils seront réalisés en partenariat Département/SMiB. Le Département mettra à disposition la main d'œuvre de ses agents, la signalétique et le camion de transport de matériaux. Le syndicat prendra à sa charge les matériaux et la location des engins de travaux publics.

Le SMiB doit passer une convention avec le Département du Maine et Loire.

Cette convention définit les modalités de mise en œuvre de cette opération.

Le Comité Syndical, après lecture de la convention, à vote à main levée et à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département du Maine et Loire.

Ruisseau de l'Avoye à St Rémy en Mauges :

Une partie des interventions (restauration ripisylve et haies) a été réalisée sur les parcelles communales. Les travaux à venir seront l'évacuation du bois de chauffage et le broyage des branches. Les derniers travaux de restauration du lit mineur et l'aménagement de zones humides seront réalisés après avoir reçus les autorisations nécessaires.

Chaussée de Raz Gué sur l'Èvre à Montrevault:

Délibération n°20177 : Demande de subventions pour le projet de la chaussée de Raz Gué sur la commune de Montrevault sur Èvre

Monsieur le Président expose le projet de la chaussée de Raz Gué sur la commune de Montrevault sur Èvre, à Montrevault-commune déléguée afin de restaurer la continuité piscicole sur la parcelle communale.

Un problème d'érosion en rive droite de la chaussée s'accroît, une étude préalable va être réalisée pour étudier les scénarios de travaux les plus adaptés.

La chaussée appartient à moitié à la commune de Montrevault et un propriétaire privé Mr Baron.

Cette étude intégrera également les problèmes d'érosion observés à l'aval.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat peut prétendre à des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de Maine et Loire, du Conseil Régional des Pays de la Loire, de la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et d'autres financeurs potentiels. La demande de subventions concerne la réalisation de l'étude et des travaux de continuité.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- Solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Département du Maine-et-Loire et des autres financeurs potentiels.
- Charger le Président de signer tous les documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

4 SUIVI DES ETUDES

Etude futur CT, volet Milieux Aquatiques :

La délibération n°201617 de demande de DIG et d'autorisation loi sur l'eau doit être modifiée pour intégrer la commune de Chalennes sur Loire. L'enquête publique aura lieu courant mai. Le tribunal doit nommer une commission d'enquête.

La signature du contrat territorial milieux aquatique (CTMA) est prévue le 29 juin 2017.

Délibération n°201715 Dépôt de demande de Déclaration d'intérêt Général (DIG) et dossier Loi sur l'Eau pour la mise en œuvre des travaux au Contrat territorial milieux aquatiques des bassins versant de l'Èvre, de la Thau et du St Denis - Volet Milieux Aquatiques

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL 2016 n°195 délimitant le nouveau périmètre du SMiB Èvre – Thau – St Denis,

Vu la délibération n°20172 modifiant les statuts du SMiB Èvre – Thau – St Denis,

Vu le code de l'environnement,

Afin de respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le Syndicat Mixte des Bassins versants (SMiB) Èvre – Thau - St Denis souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les cours d'eau principaux et leurs affluents des bassins versants Èvre –Thau- St Denis.

Les cours d'eau des bassins versants étant des cours d'eau non domaniaux, le SMiB doit solliciter auprès de Madame la Préfète de Maine et Loire l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des cours d'eau (lit mineur, continuité écologique, berges, végétation,...), indispensable à l'intervention d'une collectivité sur des terrains privés avec des fonds publics.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) impose :

- De disposer d'une DIG afin de déclarer d'intérêt général les travaux envisagés, notamment pour permettre à la collectivité de se substituer aux riverains et investir des fonds publics sur des terrains privés (art L.210-1, L211-1, L211-7 et L215-14 du Code de l'Environnement).

- De disposer d'un dossier d'autorisation des travaux au titre des articles L214-1 à L14-6 du Code de l'Environnement.

En tant que pétitionnaire, le SMiB Èvre – Thau - St Denis doit constituer un dossier de DIG et un dossier d'autorisation qu'il convient de transmettre aux services de l'Etat en vue de procéder à une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De valider les dossiers DIG et d'Autorisation Loi sur l'Eau,
- D'engager les procédures suivantes :
- Autorisation au titre des dispositions de la Loi sur l'Eau,
- Déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux,
- l'ouverture d'une enquête publique,
- D'autoriser le Président du SMiB à déposer ces dossiers auprès des services de l'État,
- De solliciter Madame la Préfète de Maine et Loire pour demander l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de l'Èvre, de la Thau, du St Denis et de leurs affluents.
- De solliciter des subventions auprès des financeurs pour l'instruction des dossiers de demande de DIG et d'autorisation loi sur l'eau et la réalisation de l'enquête publique.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tout document, saisine, et frais correspondants.

Etude continuité Èvre aval :

Le bureau d'étude SEGI a réalisé les relevés topos, et la vérification de la bathymétrie.

Les rencontres individuelles avec les acteurs locaux sont en cours de réalisation.

La modélisation hydraulique est prévue courant avril, ainsi que les pistes de scénarios.

L'état des lieux et les pistes de scénarios seront présentés en juin 2017 en comité de pilotage.

Etude sur le plan d'eau de la Grande Fosse :

La réunion de démarrage avec le bureau d'étude SICAA (85) aura lieu le 6 avril prochain.

Etude sur le plan d'eau de Pinteau :

La réunion de démarrage avec le bureau d'étude SICAA (85) aura lieu le 6 avril prochain.

Etude diagnostic agricole et programmation d'un CT Pollutions diffuses :

Les données RPG transmises par l'Agence de l'eau concernent les années 2008 à 2014.
 La demande auprès de la DDT est en cours pour les années 2015-2016.
 Un comité technique a eu lieu ce 15 mars 2017.
 Un comité de pilotage est prévu le 18 mai 2017 afin de présenter les résultats du diagnostic, la note de vulnérabilité du territoire et la phase enquête.
 Le programme d'actions devrait être établi pour l'automne 2017.

5 Approbation du compte de gestion 2016

Délibération n°201710

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, par le Receveur, pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

6 Approbation du compte administratif 2016

Délibération n°201711

Le Comité Syndical, après examen du dossier, a approuvé à l'unanimité, par vote à main levée, (Le Président s'est retiré au moment du vote) :

- le compte administratif de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté dans le dossier annexé. Les résultats concordent avec ceux du compte de gestion 2016.

7 Affectation du résultat 2016

Délibération n°201712

Le Comité Syndical après avoir approuvé le compte administratif 2016 est d'accord sur la proposition d'affectation de résultat ci-dessous présenté :

Fonctionnement

Dépenses	304 168.72
Recettes	340 901.55
Résultat 2016	36 732.83
Résultat antérieur	143 227.59
Résultat cumulé 2016	+ 179 960.42 €

Investissement

Dépenses	109 726.31
Recettes	222 311.32
Résultat 2016	112 585.01
Résultat antérieur	24 402.86
Résultat cumulé 2016	+ 136 987.87 €

Résultat de fonctionnement à reprendre au budget 2017 + 179 960.42€

Résultat d'investissement à reprendre au budget 2017 + 136 987.87€

Montant minimum de l'autofinancement 0€
à reporter en recette au compte 1068

Le Comité Syndical, a approuvé à l'unanimité, par vote à main levée l'affectation du résultat 2016 :

8 Présentation et vote du budget primitif 2017

Délibération n°201713

Le Comité Syndical, après examen du dossier, a approuvé le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté dans le dossier ci-joint, à l'unanimité et vote à main levée.

9 Délibérations diverses

Délibération n°201714 Prime capture FDGDON

Pour inciter les piégeurs à lutter contre les ragondins et rats musqués, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) collecte une prime de 1.50 € par queue versée par le Département du Maine-et-Loire. Elle verse directement cette participation aux groupements des communes mis en place.

La FDGDON a réétudié le montant des frais de gestion pour les surprimes versées par les syndicats. Le calcul est basé sur un montant à l'hectare soit 0.005€. Les frais de gestion pour le SMiB s'élèveraient à 360€ pour environ 71 395 hectares.

Le Président propose de verser une prime aux piégeurs de 1 € par queue prise, plafonnée à 3 500 € + 360€ de frais de gestion sur le périmètre du Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-St Denis, à compter de 2017. La FDGDON établit annuellement un bilan des ragondins et rats musqués piégés par commune et par secteur de bassin, et demande aux syndicats ou aux communes, ayant délibéré sur une prime à la capture supplémentaire, directement la participation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à vote à main levée, et à l'unanimité, a approuvé :

- La mise en place d'une prime à la capture des ragondins et rats musqués sur le syndicat à hauteur de 1 € par queue prise, plafonné à 3 500 € + frais de gestion, à compter de 2016 + 360 € de frais de gestion.
- La convention règlementant les conditions de mise en place et versement de la prime à la capture des espèces nuisibles précitées, que le Président devra signer avec la FDGDON.

Délibération n°201718 : Locaux du SMiB

Le SMiB loue actuellement 80m2 de bureaux à la commune de Beaupréau en Mauges. Les locaux initialement prévus sur le site de la Loge seront réattribués à un service de la commune de Beaupréau en Mauges.

Une proposition de locaux a été faite par l'association Bel-Air Le Pinier Neuf. Des bâtiments vont être rénovés en bureaux. Situés au bord de l'Èvre, rue des arts et métiers, en bas du collège 6-5ème Charles de Foucauld, la surface affectée pourrait être de 90 m2.

Le bureau propose à l'assemblée d'étudier cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, a procédé au vote et décide à l'unanimité de :

- Donner son accord pour établir le siège du SMiB sur la commune de Beaupréau rue des Arts et Métiers.
- De demander d'intégrer cette décision dans les travaux de rénovation de l'association Bel-Air
- D'autoriser le président à engager les discussions avec l'association Bel-Air.
- D'autoriser le président à signer tout document s'y rapportant.

10 Questions diverses et d'actualité

Exercice de la GEMAPI :

Le syndicat va à la rencontre des collectivités pour la prise de compétence GEMAPI.

Une première rencontre avec Mauges Communauté a eu lieu le 23 février dernier.

Les activités du SMiB, et du SAGE en lien avec la GEMAPI seront présentés aux membres de la commission Eau le 23 mars.

La même présentation sera faite avec l'Agglomération du Choletais fin avril.

Relations AAPPMA du territoire :

Suite aux différents articles de presse parus à l'initiative des AAPPMA au sujet des projets d'aménagements sur les rivières de la Moine et de l'Èvre, le bureau a décidé de leur répondre par courrier et de les convier à une rencontre. Celle-ci sera organisée sur le bassin versant de l'Èvre pour échanger de vive voix sur la question des ouvrages, des écourées et sur le fonctionnement des cours d'eau avec tous les présidents des AAPPMA et de la FDPPMA.
Le président de la FDPPMA a été renouvelé, Mr Cabrol Pascal a été nommé.

Planning des prochaines rencontres :

Comité syndical :

15/06/2017 – St Florent le Vieil

Sortie terrain :

15/06/2017 18h00 visite zone humide du Marillais

Bureau de la CLE :

27/04/2017 – Beaupréau

22/06/2017 – Beaupréau

Comité de pilotage étude pollutions diffuses

18/05/2017- Beaupréau

La séance est levée à 22h45

Christophe DOUGÉ
Président du SMiB

